

Révision du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Compte-rendu
Ateliers de diagnostic
Synthèse des contributions sur les enjeux



Contributions sur les enjeux

Suite au travail réalisé sur les cartes de synthèse du diagnostic ayant vocation à faire émerger les enjeux ; un travail plus approfondi sur ces derniers a été proposé aux participants, sur la base de premières pistes soumises à propositions et débat. Ce sont ainsi 9 principaux enjeux pré-identifiés qui ont été proposés à la discussion (voir image ci-dessous). Toujours par groupes de travail, les participants ont été invités à choisir un enjeu à travailler collectivement en groupe pour évaluer collectivement : l'urgence de l'enjeu et les conditions nécessaire à sa mise en œuvre d'un point de vue technique, financier, humain et réglementaire.

Parmi les 9 enjeux proposés à la discussion, les enjeux suivants ont été sélectionnés :

Par les participants à l'atelier de Pauillac :

- **Enjeu n°1** : Adapter le territoire au changement climatique et à la baisse durable de la ressource en eau.
- **Enjeu n°5** : Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire.
- **Enjeu n°6** : Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique.
- **Enjeu n°7** : Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques.

Par les participants à l'atelier de Lormont :

- **Enjeu n°3** : S'organiser pour réduire les conflits d'usages.
- **Enjeu n°4** : Garantir une qualité de l'eau compatible avec les usages actuels et futurs, tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes.
- **Enjeu n°8** : Maintenir un fonctionnement estuarien équilibré garantissant la qualité des habitats et le rôle de corridor écologique majeur.
- **Enjeu n°9** : Conforter la cohérence de l'organisation du territoire et la mobilisation des acteurs.

Par les participants à l'atelier de Val-de-Livenne :

- **Enjeu n°2** : Améliorer durablement la qualité des masses d'eau et retrouver le bon état écologique.
- **Enjeu n°5** : Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire.
- **Enjeu n°6** : Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique.
- **Enjeu n°7** : Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques.

Premières pistes d'enjeux : 9 principaux enjeux transversaux identifiés

1. Adapter le territoire au changement climatique et à la baisse durable de la ressource en eau

2. Améliorer durablement la qualité des masses d'eaux et retrouver le bon état écologique

3. S'organiser pour réduire les conflits d'usages

4. Garantir une qualité de l'eau compatible avec les usages actuels et futurs, tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes

5. Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire

6. Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique

7. Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques

8. Maintenir un fonctionnement estuarien équilibré garantissant la qualité des habitats et le rôle de corridor écologique majeur

9. Conforter la cohérence de l'organisation du territoire et la mobilisation des acteurs

Enjeu n°1 : Adapter le territoire au changement climatique et à la baisse durable de la ressource en eau

Contribution des participants de Pauillac

Les participants ont expliqué que le changement climatique ne leur apparaissait pas, au départ, comme un enjeu autonome. Toutefois, la question de l'adaptation s'est rapidement imposée dans les échanges. Ils ont notamment évoqué **l'augmentation des risques d'inondation et les débats autour des systèmes d'endiguement mentionnés par le groupe n°1**. Un exemple local précis a été présenté sur le territoire estuarien de la Gironde, **dans le secteur de l'estuaire en aval de Bordeaux. Sur ce territoire, les élus ont fait le choix de ne pas classer de système d'endiguement et de privilégier une stratégie consistant à ne pas figer des ouvrages de protection, afin de permettre à l'estuaire de retrouver son champ naturel d'expansion des crues, comme auparavant**. Cette décision a été prise à l'issue d'une réflexion intégrant les projections d'élévation du niveau de la mer. Néanmoins, **une réflexion est nécessaire s'agissant des conséquences potentielles à venir** : une pénétration accrue de l'océan dans l'estuaire, depuis la pointe de Grave, avec une remontée de la salinité susceptible d'atteindre des secteurs plus proches de Bordeaux et d'impacter également les zones latérales. La réflexion sur l'enjeu engagée par le groupe est partie de cet exemple précis.

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|---|--|---|--|--|
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| L'urgence a été jugée élevée vis-à-vis de la transversalité à laquelle invite le changement climatique et ses conséquences associées. | <p>Les participants ont poursuivi la réflexion en évoquant la pénétration croissante de l'eau salée sur les terres riveraines de l'estuaire, en particulier dans le secteur du nord Médoc. Ils ont estimé que cette évolution impose de réinterroger l'ensemble des programmes pluriannuels de gestion à l'échelle des bassins versants ou des zones soumises à l'influence des marées. Selon eux, des plans conçus pour des milieux d'eau douce pourraient ne plus être adaptés à l'horizon 2050, ce qui, bien que paraissant lointain, reste une échéance proche à l'échelle de l'aménagement du territoire.</p> <p>Ils ont souligné que cette transformation progressive du régime des marées et de la salinité va modifier les paysages et les usages. Les pratiques agricoles, notamment, devront évoluer : travailler dans les marais salés deviendra plus complexe.</p> <p>Les participants ont également cité des enjeux liés à l'eau potable, en mentionnant notamment des captages peu profonds à Saint-Germain-d'Esteuil, susceptibles d'être impactés par des intrusions salines.</p> <p>La question de l'assainissement a aussi été soulevée : dans un contexte de baisse possible de la ressource en eau douce et d'augmentation de la salinité, le rejet des eaux traitées directement dans l'estuaire pourrait devoir être repensé, en réfléchissant à d'autres modes de gestion.</p> <p>Enfin, ils ont évoqué la nécessité de reconsidérer les ouvrages à la mer. Là où, jusqu'à présent, les stratégies visaient à limiter la remontée de l'estuaire, certains envisagent désormais des approches plus ouvertes, permettant par exemple la formation de zones de type delta. Ces espaces pourraient favoriser des phases de dépôt sédimentaire, contribuant à recharger certaines zones avant d'être remodelées lors des crues, alors qu'aujourd'hui l'estuaire est perçu comme étant principalement en situation d'érosion.</p> | <p>Les participants ont souligné les enjeux financiers liés à la mise en oeuvre des actions, leur financement restant un défi, même si certaines solutions peuvent générer des économies sur le long terme.</p> <p>Ils ont évoqué plusieurs leviers possibles au-delà des subventions : le transfert foncier agricole, qui pourrait permettre de faciliter les remembrements et l'adaptation des territoires aux enjeux hydrauliques et environnementaux, ainsi que l'adaptation de la taxe GEMAPI. Selon eux, cette taxe est souvent associée aux risques d'inondation, alors que les solutions fondées sur la nature, bien qu'efficaces et génératrices de services rendus, ne sont pas toujours valorisées financièrement.</p> <p>Les participants ont insisté sur le fait que, si ces solutions naturelles permettent de réaliser des économies indirectes — en réduisant les besoins d'infrastructures coûteuses —, il serait possible de limiter ou de mieux cibler la création ou le prélèvement de taxes supplémentaires.</p> | <p>Les besoins d'animation pour accompagner le changement du territoire ont été mentionnés notamment lorsque l'occupation du territoire sera à revoir et que des relocalisations devront avoir lieu. L'enjeu réside dans l'accompagnement de la population et notamment celles des habitants qui pourront être amenés à être relocalisés. Les participants ont insisté sur l'importance de prévoir des moyens humains en conséquence pour accompagner ces évolutions.</p> | <p>Les besoins en matière d'adaptation des lois et documents d'urbanisme (dont notamment les PLU) ont été soulignés par les participants afin d'accompagner mais surtout d'anticiper ces évolutions afin de limiter des décalages qui pourraient provoquer de la contrainte supplémentaire (par exemple en ne prévoyant pas les poches de relocalisation dans les ScoT).</p> |

Enjeu n°2 : Améliorer durablement la qualité des masses d'eau et retrouver le bon état écologique

| Contribution des participants de l'atelier Val-de-Livenne | | | | |
|---|---|--|--|--|
| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
| | Technique | Financière | Humaine | réglementaire |
| <p>Les participants ont estimé que l'urgence est élevée, en raison de l'état actuel des milieux, déjà relativement dégradé. Ils ont souligné qu'une amélioration de l'état écologique aurait des répercussions positives sur plusieurs plans : elle permettrait d'améliorer l'hydromorphologie et l'hydrologie des cours d'eau, tout en contribuant à la prévention des inondations.</p> | <p>Les participants ont d'abord souligné que les dispositifs de suivi devaient être améliorés, car la connaissance est peu exhaustive.</p> <p>Ils ont également insisté sur l'importance de renforcer la sensibilisation, tant auprès des riverains que des élus, afin d'encourager des changements de pratiques.</p> <p>Un autre aspect technique mis en avant concerne la gestion quantitative de la ressource en eau (lien flux / débit) : moins de débit pouvant conduire à une augmentation des problèmes de qualité. Les participants ont aussi rappelé que le changement climatique aura un impact significatif sur l'augmentation des demandes de prélèvements. Cet aspect est à surveiller, notamment en lien avec les nouveaux projets agricoles qui se développent en lien avec la crise viticole et les arrachages qui ont eu lieu.</p> <p>Enfin, les participants ont évoqué des sources de pollutions spécifiques sur lesquelles il serait nécessaire de travailler : les traitements phytosanitaires, les rejets industriels, les problématiques de by-pass des stations d'épuration (STEP) en période de fortes pluies, les rejets des coopératives et des chais viticoles ou encore la gestion des eaux de ruissellement (éviter qu'elles arrivent directement au cours d'eau grâce à l'implantation de haies ou encore la réalisation de fossé de drainage par exemple).</p> | <p>Comme sur d'autres enjeux, le constat d'une baisse des financements publics a été posé par les participants, même si les financements européens, de l'Agence de l'Eau ou encore la taxe GEMAPI permettent encore d'agir.</p> | <p>Les participants ont noté qu'il serait pertinent de former davantage les maires sur leur pouvoir de police, indiquant un besoin d'agir plus activement dans ce domaine. De manière plus globale, un renforcement des moyens dédiés la DDTM et à la police de l'eau est également nécessaire.</p> <p>Ils ont également souligné la nécessité d'une meilleure collaboration entre les syndicats gemapiens et les syndicats d'assainissement, voir ceux de l'eau potable.</p> <p>Ils ont estimé que la collaboration pourrait encore être améliorée entre les différents acteurs du territoire, tels que les viticulteurs, agriculteurs, forestiers et syndicats, afin de favoriser une gestion plus cohérente et efficace de l'eau.</p> | <p>Les participants ont évoqué la nécessité de renforcer les moyens alloués à la police de l'eau et à la DDTM.</p> <p>La possible utilisation de certains outils existants, comme la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour protéger des zones vulnérables (tête de bassin, captages d'eau potable) mériteraient d'être étudiés car l'accord des propriétaires reste une contrainte limitant souvent la capacité à agir pour préserver ces espaces sensibles.</p> <p>Enfin, à l'échelle nationale, les participants sont en attente d'une plus grande cohérence entre les lois (exemple de la commercialisation des produits phytosanitaires).</p> |

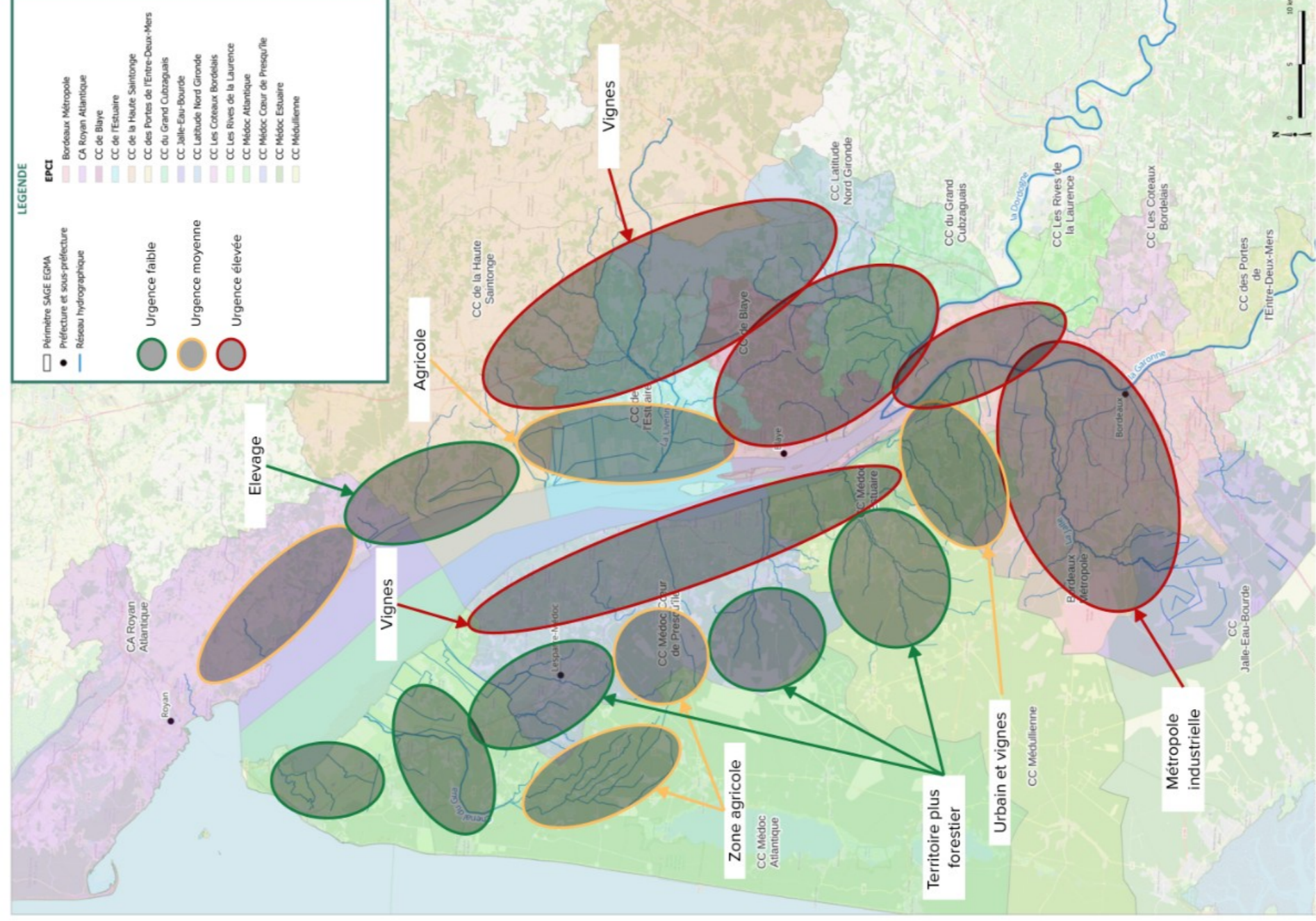
Enjeu n°3 : S'organiser pour réduire les conflits d'usages

Voir Enjeu n°9 reformulé « **Enjeu n° X : Gouvernance territoriale et mobilisation des acteurs** » => En effet, cet enjeu n°3 a été retravaillé conjointement avec l'enjeu n°9 « Conforter la cohérence de l'organisation du territoire et la mobilisation des acteurs » lors de l'atelier de Lormont par un groupe de participants.

Enjeu n°4 : Garantir une qualité de l'eau compatible avec les usages actuels et futurs, tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes

| Contribution des participants de Lormont | | | | |
|--|---|---|--|--|
| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| <p>Les participants ont jugé le niveau d'urgence de l'enjeu comme étant élevé voir critique pour les écosystèmes avec d'ores-et-déjà des impacts avérés.</p> <p>S'agissant des enjeux futurs relatifs à la santé humaine, ils ont néanmoins jugés que les données disponibles pour l'atelier étaient insuffisantes pour se positionner et ce, même en ce plaçant dans une perspective « One Health ».</p> | <p>Les participants ont jugé qu'ils manquaient de données chiffrées et d'informations s'agissant de la manière dont est évaluée la qualité de l'eau, les molécules qui sont analysées, etc. L'absence de ces éléments ne permet pas de pouvoir caractériser la nature de la pollution pour pouvoir ensuite agir en conséquence.</p> <p>La nécessité de mener des recherches en lien avec les traitements de l'eau à engager a également été soulevée. En effet, il s'agit de pouvoir adapter ces traitements aux intrants et pollution détectées pour améliorer la qualité de l'eau.</p> <p>Les conséquences du remembrement ont aussi été discutées soulignant le besoin d'encourager la plantation de haies et d'arbres. Les participants ont aussi proposé d'explorer les solutions de phytoremédiation et de développer de manière privilégiée l'agriculture biologique sur les zones à enjeux.</p> <p>Un point de vigilance tout particulier a été mis en avant concernant l'arrachage des vignes qui va conduire, pour de nombreuses parcelles, à un changement de destination dont les effets doivent être suivis.</p> <p>Enfin, afin de suivre les effets des actions mises en oeuvre, la création d'indicateurs de suivis associés à chaque action est considéré comme un point essentiel (notamment dans la perspective d'une gestion adaptative et itérative).</p> | <p>Concernant le financement, la question centrale réside, pour les participants, dans l'identification des guichets potentiels de financement et surtout dans les fonds dont disposent ces guichets (fonds jugés aujourd'hui insuffisant au regard des actions à engager). Parmi ces guichets financeurs, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a été citée, ainsi que l'Europe (fonds FEADER) ou encore la Région.</p> | <p>L'enjeu en matière de sensibilisation des différents acteurs (élus, grand public, acteurs socio-économique) a été souligné mais également le besoin de développer les métiers de conseil liés à l'environnement.</p> | <p>Les participants ont réalisés deux niveaux de propositions s'agissant des aspects réglementaires.</p> <p>A l'échelle du SAGE il proposent la création de zone naturelle protégées.</p> <p>A l'échelle nationale, ils proposent de militer pour un élargissement des évaluations de la qualité de l'eau, notamment en élargissant le spectre des molécules recherchées et testées. Ils proposent également de restreindre l'usage de certaines molécules dont les effets néfastes sont connus.</p> |

carte de spatialisation - Enjeu n°4



Contribution des participants à l'atelier Val-de-Livenne

Les participants ont fait le choix de revoir la formulation d'une part afin de la simplifier et d'autre part pour que cela corresponde à une formulation de type « enjeu ». La nouvelle formulation proposée est la suivante : « les fonctionnalités écologiques et hydromorphologiques des cours d'eau ».

Un **besoin de clarification de la gouvernance a également été mentionné entre le SAGE et les syndicats de bassin versant** afin de préciser : qui fait quoi, qui conseille quoi ou qui conseille qui.

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|--|---|--|---|---|
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| <p>L'urgence de l'enjeu a été jugé élevée par les participants.</p> | <p>Les participants ont mis en lumière la complexité liée à la diversité des contextes géographiques et hydrologiques. En Charente-Maritime, par exemple, on retrouve principalement des petits fleuves côtiers, tandis qu'en amont, ce sont plutôt des grands fleuves ou des grandes rivières qui dominent le paysage.</p> <p>Les participants ont également relevé une diversité dans les structures responsables de la gestion de ces milieux. Selon les territoires, ce sont tantôt des communautés de communes, tantôt des syndicats de bassin-versant qui ont récupéré cette compétence. Cette disparité dans les modes de gouvernance influence nécessairement la manière dont ces milieux sont appréhendés et gérés.</p> <p>Enfin, un manque de connaissances ou d'inventaire concernant les cours d'eau qui ne seraient plus dans leur lit naturel a été identifié. Les participants ont suggéré que ces cours d'eau puissent constituer une priorité en matière de restauration.</p> | <p>Le constat d'une réduction des finances publiques a été posé comme préalable à la réflexion. Au regard de cette baisse, l'enjeu réside dans la mise en avant des services rendus par le maintien et la restauration des fonctionnalités écologiques et hydromorphologiques des cours d'eau et pas seulement sur le plan économique. Il s'agit également, pour les participants, de montrer que l'éventail des bénéficiaires, donc, par exemple, les ASA, les regroupements d'agriculteurs, etc.</p> <p>Des problèmes de modalité d'intervention des fonds (acomptes et versements) ont également été mentionnés complexifiant les capacités d'intervention et peuvent constituer un frein important.</p> | <p>Les participants ont soulevés l'enjeu de prise en compte des usages des riverains dans les projets et conditions qui permettraient une acceptabilité de ces derniers.</p> | <p>Une difficulté récurrente liée à la définition même des cours d'eau et des annexes hydrauliques a été soulevé car ce flou engendre des incertitudes. C'est notamment le cas pour les financeurs et les règles d'intervention.</p> <p>Un autre point soulevé concerne la responsabilité et la propriété des ouvrages hydrauliques, en particulier ceux situés à l'estuaire. Cependant, ce problème ne se limite pas à ces zones : dans les marais également, il arrive que l'on ne sache pas précisément à qui incombe la responsabilité de ces ouvrages, ni qui doit assurer leur effacement ou leur entretien.</p> |

Enjeu n°5 : Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire

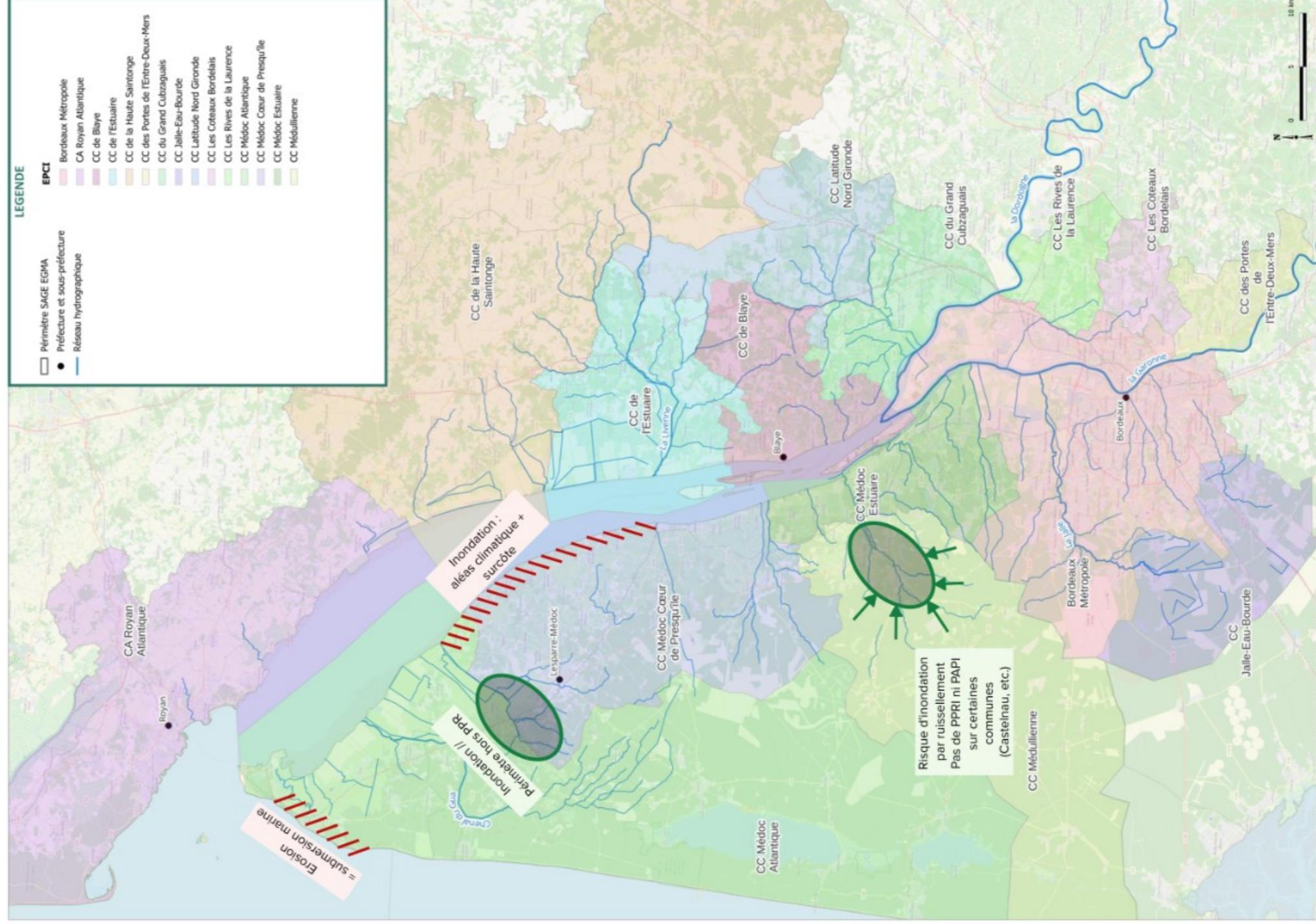
Contribution des participants de Pauillac

Les participants ont indiqué que cet enjeu est complémentaire à la préservation des zones humides et qu'il est important que le GEMA et le PI ne soient pas dissociés.

Les participants ont expliqué qu'ils ont travaillé à matérialiser le risque de submersion sur la pointe du Médoc, côté océan. Ils ont également abordé la question des systèmes d'endiguement dans le cadre des compétences GEMAPI. Certains syndicats ont dû régulariser des digues qui avaient été classées mais non reconnues par l'État ou gérées par les syndicats de bassins versants. Ces dernières années, avec l'arrivée de la compétence GEMAPI, un travail a été réalisé pour caractériser le risque d'inondation lié à ces ouvrages et les gestionnaires GEMAPI ont ainsi pu statuer sur le devenir de ces digues. Sur le bassin versant de Castelnau, il a été procédé à une régularisation afin de transformer ces digues en systèmes d'endiguement opérationnels. Néanmoins, plusieurs difficultés sont rencontrées et détaillées ci-après.

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|--|--|---|---|---|
| | Technique | Financière | Humaine | réglementaire |
| L'urgence a été qualifiée d'élevée, voire très élevée, par les participants. | <p>Les participants ont souligné que le risque de ruissellement est plutôt méconnu par rapport aux risques de submersion ou d'inondation. Sur leurs territoires, ces dernières années, ils se sont rendu compte que les documents prescriptifs de type PPRI ou PAPI ne prennent peut-être pas suffisamment en compte ce risque, laissant des territoires vulnérables sans réel suivi ni portée à connaissance. Ils ont mis en évidence le besoin de mieux documenter ce risque et d'en améliorer la connaissance.</p> <p>Outre la meilleure documentation de ce risque, d'autres solutions ont été mentionnées telles que l'extension du périmètre du PAPI au périmètre du SAGE ou encore l'extension et l'actualisation des PPRI à l'échelle des bassins versants.</p> | <p>Les moyens financiers pour assurer le suivi et les travaux liés aux systèmes d'endiguement autorisés constituent un vrai sujet de questionnement et une difficulté actuelle conséquente notamment pour des collectivités plutôt rurales. Les moyens à dispositions ne reflètent pas la compétence associée.</p> | <p>Les participants ont souligné la nécessité de reposer la question de la gouvernance pour la gestion des systèmes d'endiguement d'intérêt communautaire. Ils ont suggéré de réfléchir à cette question à une échelle plus large, en raison de la difficulté d'assumer pleinement une compétence aujourd'hui obligatoire, avec la responsabilité que cela implique pour les élus. Ils ont également pointé le manque actuel de financement, tout en soulignant la nécessité de définir clairement les moyens humains et l'organisation territoriale la plus adaptée pour gérer efficacement ces ouvrages.</p> | <p>Des difficultés sont mentionnées sur la « Pi » (Prévention des inondations) pour assumer pleinement et entièrement cette compétence au regard des responsabilités liées à la gestion de digues. Le contrôle par l'État, le respect des prescriptions et des arrêtés préfectoraux, le poids (et volume) financier liés aux suivis et aux travaux lourds à réaliser, le tout sans financement associés ; rendent complexe et compliqué d'assumer pleinement une compétence qui est obligatoire aujourd'hui avec, en sus, la responsabilité que cela implique pour les élus.</p> |

Carte de spatialisation - Enjeu n°5



Contribution des participant à l'atelier Val-de-Livenne

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|---|---|---|--|---|
| | Technique | Financière | Humaine | réglementaire |
| <p>L'urgence de l'enjeu a été jugé élevé par les participants.</p> | <p>Les participants ont insisté sur l'importance d'assurer un suivi régulier de la mise à jour des plans, des études en cours et des stratégies, en particulier pour les ouvrages de défense contre les inondations, comme les digues afin d'anticiper les risques au regard de la vulnérabilité du territoire (projection).</p> <p>La nécessité de limiter l'urbanisation grâce à des outils réglementaires tels que les SCOT, PLUI et PLU afin d'éviter d'aggraver les pressions existantes en ajoutant de nouveaux enjeux a été pointé comme essentiel.</p> <p>Par ailleurs, il a été évoqué l'anticipation des secteurs à concéder, c'est-à-dire des zones où un recul stratégique s'impose en raison de la complexité des enjeux ou du coût disproportionné de leur protection.</p> <p>Les participants ont aussi rappelé l'importance de préserver le bon état des zones humides et des milieux aquatiques en amont, qui jouent un rôle clé dans la régulation des crues et la protection des territoires.</p> <p>Enfin, le travail mené à la fois à l'échelle communale, avec les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), et à l'échelle intercommunale, avec les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) ont aussi été mentionnés. Bien que leur mise en place puisse s'avérer complexe, ces outils sont jugés précieux pour l'ensemble des acteurs impliqués. Ils permettent une meilleure coordination et une approche plus globale des enjeux de sécurité et de gestion des risques.</p> | <p>La nécessité de conserver des leviers d'action pour la préemption et d'anticiper les mécanismes d'indemnisation ont été identifiés dans l'hypothèse où un recul stratégique est envisagé ou dans le cas où il faudrait acquérir des biens ou des terrains pour concéder certaines zones.</p> <p>Un autre point de préoccupation concerne l'augmentation constante des coûts, en particulier lors de la phase opérationnelle des projets : les coûts des travaux ne cessent de croître, ce qui rend parfois difficile leur absorption par les budgets alloués et représente un défi majeur pour la réalisation des actions prévues.</p> | <p>Le besoin de bénéficiaire de moyens de contrôles à l'échelle locale (communes et EPCI) a été souligné afin de vérifier le respect et la mise en application des règles d'urbanisme posées en matière de constructibilité s'agissant notamment du coefficient de désimperméabilisation des sols et de la gestion des eaux de pluie à l'échelle de la parcelle.</p> <p>Sur le plan de la gouvernance, les participants ont insisté sur l'intérêt de bénéficier de structures bien identifiées avec une répartition des compétences claire. Aujourd'hui la démultiplication des acteurs semble être un frein à la gestion et rend complexe l'identification des acteurs à solliciter en cas de problèmes.</p> <p>Enfin, l'importance de garder des liens de proximité avec les acteurs et entreprises locales du territoire est un point de vigilance à avoir car ces derniers ont l'expérience et la mémoire des événements passés sur le territoire.</p> | <p>Les participants ont constaté que le cadre réglementaire existant est déjà solide et bien structuré, notamment grâce à des outils comme la loi littorale ou les plans de prévention des risques naturels littoraux et d'inondations. Ils ont insisté sur l'importance de mieux faire connaître ces dispositifs et, surtout, de veiller à leur respect effectif.</p> <p>Cependant, ils ont également pointé du doigt les délais souvent très longs et fastidieux qui caractérisent les démarches administratives dès qu'un volet réglementaire entre en jeu. Ces retards, cumulés aux difficultés procédurales, rendent l'engagement et la réalisation des projets plus complexes qu'ils ne devraient l'être.</p> |

Enjeu n°6 : Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique.

Contribution des participants de Pauillac

Les participants ont souligné qu'il était quasiment impossible de définir des territoires prioritaires par rapport à d'autres. Ils ont donc engagé une réflexion sur l'échelle la plus pertinente à retenir. À l'issue des échanges, ils ont estimé que l'entrée par le bassin versant apparaissait comme la plus cohérente et la plus logique.

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|---|---|--|---|---|
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| <p>Les participants ont qualifié le niveau d'urgence d'élevé, au regard des impacts du changement climatique sur les débits, la qualité de l'eau, les inondations, etc. Les participants ont rappelé que la résilience des cours d'eau et, <i>a fortiori</i>, celle des bassins versants jouent, à ce titre, un rôle déterminant.</p> | <p>Les plans pluriannuels de gestion (PPG) apparaissent comme les outils qui sont à la bonne échelle notamment pour penser là où les opérations de restauration sont les plus pertinentes et à plus fort enjeu.</p> <p>Les PPG devraient être généralisés et pensés en concertation avec tous les acteurs concernés et au plus proche des territoires pour que les problématiques locales soient bien intégrées.</p> | <p>Les participants ont souligné que la taxe GEMAPI, bien qu'identifiée comme un levier financier incontournable pour les années à venir, n'est pas levée partout ni à la même hauteur selon les territoires. Ils estiment néanmoins qu'elle sera essentielle pour financer les nombreuses actions à engager.</p> <p>Ils ont également évoqué la participation financière des propriétaires fonciers, en citant l'exemple d'une opération de renaturation rendue possible grâce à l'implication d'un propriétaire viticole. Selon eux, au-delà des financements institutionnels, il est important de mobiliser des contributions à une échelle très locale, favorisant ainsi l'adhésion des propriétaires fonciers. Le financement ne devrait donc pas provenir uniquement "d'en haut", mais aussi des acteurs directement concernés par le territoire.</p> <p>Enfin, les participants ont rappelé les fortes difficultés rencontrées pour faire aboutir les projets de restauration de la continuité écologique. Ils ont souligné le poids financier que représentent ces opérations pour les propriétaires d'ouvrages, notamment lorsque les coûts atteignent 200 000 à 300 000 euros pour la réalisation d'une passe à poissons. Ils estiment que des aides financières plus importantes seraient nécessaires pour permettre la concrétisation de ces projets.</p> | <p>Les participants ont insisté sur l'importance de la formation et de la sensibilisation des élus, des acteurs locaux et des agriculteurs afin de mieux faire comprendre les enjeux liés à la gestion de l'eau. Ils ont notamment évoqué l'intérêt de ralentir l'eau à l'échelle des bassins versants, de restaurer les méandres des cours d'eau plutôt que de les maintenir rectilignes, et de favoriser la circulation des poissons et des sédiments.</p> <p>Selon eux, cet enjeu de pédagogie sera d'autant plus fort dans un contexte électoral susceptible de renouveler les équipes en place. Ils ont également souligné l'importance de la concertation dans le cadre des plans de gestion.</p> <p>Enfin, les participants ont attiré l'attention sur la question des moyens humains, tant au sein des structures en charge de la GEMAPI que dans les services de l'État qui accompagnent ces structures dans la mise en oeuvre des projets.</p> | <p>Les participants ont mis en avant la nécessité de lever un certain nombre de freins réglementaires. Ils ont indiqué que, qu'il s'agisse des propriétaires ou des structures en charge de la GEMAPI, les porteurs de projets se heurtent à une réglementation qu'ils comprennent et dont ils reconnaissent la légitimité — notamment en matière de protection des espèces — mais qui ralentit fortement la mise en oeuvre des actions.</p> <p>Selon eux, ces contraintes allongent considérablement les délais, conduisent à multiplier les études et ré-études, et engendrent des coûts importants pour les collectivités, parfois à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros, sans garantie d'aboutissement rapide des projets.</p> <p>Ils estiment ainsi qu'un travail sur le volet réglementaire est indispensable pour accélérer la mise en oeuvre des actions, en complément des moyens financiers et techniques. À ce titre, ils ont également souligné l'importance du lien avec les documents d'urbanisme, notamment les PLU : l'aménagement du territoire doit préserver davantage d'espace pour les cours d'eau et éviter les constructions trop proches des zones à risque.</p> |

Enjeu n°7 : Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques

Contribution des participants de Pauillac

Les participants expliquent qu'ils ont choisi de partir d'une répartition spatiale des problématiques et des urgences liées aux zones humides. Ils précisent avoir travaillé à l'échelle des bassins versants associés aux différents cours d'eau connexes à l'estuaire de la Gironde, ainsi qu'aux têtes de bassins versants, sur lesquelles certains avaient déjà mené des travaux. Enfin, ils indiquent avoir classé les urgences en trois niveaux : faibles, moyennes et élevées.

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|---|---|------------------------------------|---|---------------------------------------|
| | Technique | Financière | Humaine | réglementaire |
| <p>URGENCE FAIBLE (couleur verte sur la carte de spatialisation)</p> <p>Les participants expliquent que, parmi les urgences faibles, ils identifient des zones humides situées sur certains bassins versants du Médoc. Ils précisent que, sur ces territoires, la qualité de l'eau est bonne et que les zones humides sont fonctionnelles, notamment grâce aux différents travaux de restauration menés ces dernières années. Ces actions ont permis de reconnecter les zones humides aux cours d'eau.</p> <p>Ils soulignent également l'existence et l'importance d'une gestion et d'une gouvernance partagées entre les acteurs, ainsi que le rôle des projets financés et suivis par les élus.</p> <p>Même s'ils reconnaissent qu'il reste encore des améliorations à apporter sur ces bassins versants, ils considèrent que le niveau d'urgence y est faible. Il s'agit surtout de poursuivre les projets engagés et d'assurer le suivi continu des zones humides.</p> | | | | |
| <p>URGENCE MOYENNE (couleur orange sur la carte de spatialisation)</p> <p>Les participants indiquent qu'ils ont ensuite identifié des bassins versants du Médoc présentant un enjeu moyen. Ils expliquent que des démarches ont déjà été engagées, notamment à travers différents PPG et projets collectifs visant à amorcer la restauration et à rétablir la continuité entre les cours d'eau et les zones humides, afin de leur redonner leur fonctionnalité écosystémique.</p> <p>Ils précisent que certains travaux de restauration de la continuité écologique (RCE) ont été lancés et que la gouvernance commence à être davantage partagée entre les usagers et les élus. Toutefois, ils soulignent qu'il persiste un manque de gestion des zones humides, notamment en matière de gestion partagée de la ressource et des niveaux d'eau. Ils mentionnent également la persistance de nombreux conflits d'usages dans ces territoires.</p> <p>Pour illustrer ces situations, ils citent les bassins versants du Gard, du Resson, du Marais de Billes dans le Médoc, ainsi que, un peu plus en aval, la Jalle de Blanquefort</p> | <p>Les participants précisent qu'il est essentiel de rétablir les continuités écologiques entre les cours d'eau et les zones humides et de continuer à améliorer les connaissances sur les fonctionnalités de ces zones humides, qu'ils estiment encore insuffisamment connues.</p> <p>Enfin, ils soulignent l'importance de poursuivre la concertation entre les acteurs pour mener les projets engagés à leur terme.</p> | | <p>L'enjeu de réussir à convaincre les élus d'engager ce type de projet a été souligné. Ces derniers ne prennent pas toujours en considération, ou ne connaissent pas, les enjeux associés à ces projets.</p> <p>En matière de concertation, la prise en compte des besoins et des usages déjà présents sont une conditions nécessaire à la réussite des projets.</p> | |
| <p>URGENCE ÉLEVÉE (couleur rouge sur la carte de spatialisation)</p> | <p>Les participants indiquent le besoin</p> | <p>Un point clef identifié par</p> | <p>Tout comme pour les bassins</p> | <p>Les dossiers montés par</p> |

| | | | | |
|---|---|--|--|---|
| <p>Les participants indiquent avoir identifié des bassins versants présentant une urgence élevée. Ils expliquent que, dans ces secteurs, les zones humides ne sont pas fonctionnelles : elles sont déconnectées des cours d'eau et fortement dégradées. Ils soulignent la présence de nombreux conflits d'usages, notamment autour de la gestion de la ressource en eau et des niveaux d'eau dans les marais.</p> <p>Ils mentionnent également des blocages décisionnels et financiers qui freinent les actions. Contrairement aux situations précédentes, ils constatent une gouvernance peu ou pas partagée : de nombreux usagers ne savent pas qui fait quoi en matière de gestion des zones humides, ce qui accentue les difficultés de coordination et d'intervention.</p> | <p>d'engager une amorce de concertation avec l'ensemble des usagers des zones humides et des marais.</p> <p>Ils estiment nécessaire de restaurer les ouvrages et les systèmes hydrauliques afin de redonner de la fonctionnalité aux zones humides, que ce soit à proximité de l'estuaire ou en têtes de bassins versants.</p> <p>Enfin, l'amélioration des connaissances sur les fonctionnalités des zones humides est un levier essentiel.</p> | <p>les participants se situent dans la volonté des élus à proposer ou non des enveloppes financières à la réalisation de ce type de projet et à la concertation à y associer.</p> | <p>concernés par une urgence moyenne, l'appropriation des enjeux associés aux zones humides par les élus, les usagers et les habitants est une condition nécessaire pour mener à bien ce type de projet ; au même titre que la prise en considération des besoins et des usages qui y sont déjà associés.</p> | <p>les structures compétentes en matière de GEMAPI pour obtenir des autorisations de reconexion et de rétablissement de la continuité avec les zones humides ne sont pas toujours accordées, ce qui constitue un frein aux actions à mener sur le terrain pour améliorer la situation.</p> <p>Ils évoquent également la possibilité de mettre en place des règlements d'eau pour mieux encadrer la gestion des niveaux d'eau et ainsi améliorer la fonctionnalité des zones humides, en cohérence avec les différents usages.</p> |
|---|---|--|--|---|

Contribution des participants à l'atelier Val-de-Livenne

Les participants ont indiqué que derrière le terme générique de zones humides, se cachent en réalité une grande variété de fonctions et de qualités écologiques. Plusieurs typologies de zonages ont été mentionnés :

- les zones humides d'intérêt écologique particulier (ZHIEP)
- les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)
- les zones naturelles d'expansion des crues (ZNEC).

Il a également été fait mention des Mesures Agro-Environnementales (MAE), notamment dans le cadre de Natura 2000, qui permettent de concilier activités agricoles et préservation des milieux.

Lors de la restitution en plénière, un participant du groupe a également souhaité poser plus largement la question de l'aménagement du territoire qui se dessine à travers la gestion des zones humides. En effet, il a indiqué que l'aménagement ne signifie pas forcément agir, mais aussi savoir ne rien faire et laisser la nature évoluer. Il a ainsi précisé que cette gestion des zones humides doit être intégrée et prise en compte dans les documents d'urbanisme (notamment par les communes et intercommunalités), ne serait-ce que pour les identifier et les délimiter. Néanmoins, il a souligné que le dialogue (notamment avec le monde agricole) est complexe et tendu comme ont pu en témoigner les discussions complexes ayant eu lieu lors de la cartographie des zones humides par le SAGE, il y a dix ans. En ce sens, il indique que le repérage et la gestion des zones humides peuvent constituer un véritable défi politique pour les élus.

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|---|---|--|--|---------------|
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| <p>L'enjeu a été jugé d'une urgence élevée par les participants.</p> | <p>Les participants ont abordé de nombreux sujets, et parmi ceux-ci, la cartographie des zones humides est apparue comme un enjeu central. Ils ont souligné que la notion même de zone humide peut prêter à confusion, car ces zones ne sont pas toujours visibles ou reconnaissables, notamment lorsqu'elles sont asséchées en fonction des saisons ou à cause d'aménagements ou de constructions. Ainsi, expliquer à certaines personnes qu'elles se trouvent sur une zone humide, alors qu'aucun signe végétal apparent ne le laisse supposer, peut s'avérer difficile.</p> <p>Cependant, ils ont rappelé que, d'un point de vue historique, ces espaces restent des zones humides et qu'il est possible de restaurer leurs fonctions écologiques.</p> <p>Sur le plan technique, les participants ont insisté sur la nécessité de mener des études approfondies pour mieux identifier et caractériser ces zones. Ils ont noté que ces études, souvent réalisées par des cabinets spécialisés, nécessitent des moyens financiers, ce qui les ramène systématiquement à la question du budget et des ressources disponibles.</p> | <p>Tout comme dans les autres groupes, les participants ont indiqué que les ressources ne sont pas illimitées et qu'il n'est pas réaliste d'envisager une acquisition systématique de tous les espaces intéressants, faute de moyens suffisants.</p> <p>Sur ce point, il a été suggéré — bien que cela n'ait pas été formellement discuté en groupe — que des partenariats avec des acteurs privés et d'autres structures puissent être investigués car les collectivités, à elles seules, ne disposeront pas des ressources nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins.</p> <p>Les participants ont également noté que les recettes issues de la taxe Gemapi, bien que votées, risquent de ne suffire qu'à financer des études, sans nécessairement permettre d'assurer l'entretien et la gestion complète des actions requises.</p> | <p>Dans un souci de simplification, une centralisation de la gestion par les syndicats de bassin versant a été proposée par les participants.</p> | |

Enjeu n°8 : Maintenir un fonctionnement estuarien équilibré garantissant la qualité des habitats et le rôle de corridor écologique majeur

Contributions des participants à l'atelier de Lormont

Les participants ont sélectionné l'enjeu n°8 « Maintenir un fonctionnement estuarien équilibré garantissant la qualité des habitats et le rôle de corridor écologique majeur » et ils en ont proposé une reformulation. Ils ont ensuite organisé leur réflexion en tentant d'identifier, dans cet enjeu, ce qui était plus ou moins important.

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|--|--|------------|---------|---------------|
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| <p><u>Urgence élevée : « Contrôle des entrées d'eau »</u></p> <p>Les participants ont souligné la question du contrôle des entrées d'eau, à la fois sur le plan quantitatif, en lien avec les apports des fleuves et de l'océan, et sur le plan qualitatif, concernant la nature et la qualité de ces apports. Selon eux, cet aspect renvoie directement à la problématique de la gouvernance et de l'interaction entre la terre et la mer, particulièrement sensible dans un contexte estuarien.</p> <p>Ils ont également mis en avant les logiques liées aux pratiques territoriales, notamment les phénomènes de ruissellement diffus, ainsi que les apports ponctuels issus des rejets. Les participants ont insisté sur la nécessité d'examiner les normes de rejet au regard des spécificités propres à un estuaire, marqué par une double influence fluviale et maritime.</p> | | | | |
| <p><u>Urgence élevée : « Maintien des principales continuités et des habitats »</u></p> <p>Les participants ont insisté sur la nécessité du maintien des principales continuités des habitats. Ils ont notamment mis en avant une logique forte de conservation des espaces de marais, tant du point de vue de leurs fonctionnalités écologiques que de leur préservation en tant qu'espaces non artificialisés. Ils ont souligné que ces milieux sont appelés à évoluer, en particulier sous l'effet du changement climatique, ce qui suppose d'intégrer cette dynamique dans les réflexions.</p> <p>Derrière cet enjeu, ils ont rappelé l'importance de la continuité écologique et des habitats au sens large.</p> | | | | |
| <p><u>Urgence moyenne : « Sensibilisation – Communication – Accompagnement »</u></p> <p>Les participants considèrent que la sensibilisation, la communication et l'accompagnement constituent un levier important, notamment à travers le prisme du changement climatique. Ils relèvent qu'il existe une compréhension globalement partagée des effets potentiels sur le devenir de l'espace estuarien, mais estiment nécessaire d'aller plus loin dans l'appropriation collective des enjeux.</p> <p>En lien avec les points précédemment évoqués, ils insistent sur la question de l'adaptation au changement climatique, en s'interrogeant sur les modèles à privilégier et sur les incidences possibles sur les pratiques professionnelles. Il s'agit, selon eux, d'identifier les marges de manœuvre permettant de faire évoluer le territoire dans cette perspective.</p> <p>Ils soulignent enfin l'importance de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés, en particulier dans les territoires où l'agriculture est très présente, ce qui implique notamment une mobilisation de structures telles que les chambres d'agriculture.</p> | | | | |
| <p><u>Urgence faible : « Connaissance dans la perspective du changement climatique »</u></p> <p>Les participants ont estimé que cet enjeu présentait un niveau d'urgence moindre, s'inscrivant davantage dans une logique de maintien et de consolidation des connaissances comme appui essentiel pour éclairer les évolutions à venir en lien avec : la qualité des eaux, l'évolution des habitats, les modifications de chaînes trophiques et de migrations des espèces cibles en lien avec leurs conditions de vie, etc.</p> | | | | |

Enjeu n°9 : Conforter la cohérence de l'organisation du territoire et la mobilisation des acteurs

Contribution du premier groupe de participants à Lormont

Les participants ont fait le choix de prendre l'enjeu n°9 sur la gouvernance mais en le retravaillant sous le prisme des enjeux en matière de solidarité entre l'amont et l'aval tout en intégrant la question du lien terre-Mer. Leurs réflexions se sont principalement concentrées sur les aspects réglementaires.

La formulation proposée pour ce nouvel enjeu est la suivante : « **Enjeu n° X : Gouvernance ->Lien Terre-Mer et Solidarité Amont-Aval** »

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|---|--|------------|---------|--|
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| Cet enjeu a été considéré comme étant d'une urgence élevée car c'est une clef de réussite du futur SAGE. | | | | <p>Les participants estiment que le cadre réglementaire national de planification existe, mais qu'il doit être renforcé et surtout mieux décliné et traduit à l'échelle locale pour mettre à jour les complémentarités. Ils soulignent la nécessité de dépasser une approche essentiellement technique pour évoluer vers un niveau plus stratégique et politique, capable d'impliquer pleinement les élus, les instances de gouvernance et, au-delà, les habitants.</p> <p>L'enjeu est également de parvenir à une meilleure cohérence et articulation des outils de planification et de gestion existants (Plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE, documents de gestion des aires marines protégées, plans de gestion de parc naturel marin), afin d'assurer une cohérence effective entre amont et aval et entre terre et mer.</p> |

Contribution du second groupe de participants à Lormont

Les participants ont sélectionné les enjeux n°3 et n°9 pour les retravailler conjointement ensemble.

Ils ont indiqué qu'un préalable nécessaire serait d'identifier les conflits d'usages existants et leurs localisations pour ensuite adopter une échelle d'intervention adaptée.

La formulation proposée pour l'enjeu est la suivante : « **Enjeu n° X : Gouvernance territoriale et mobilisation des acteurs** »

| Urgence (faible, moyenne, élevée) | Conditions nécessaires à la mise en oeuvre | | | |
|-----------------------------------|--|---|--|--|
| | Technique | Financière | Humaine | Réglementaire |
| | <p>Les participants soulignent l'importance d'améliorer la connaissance technique afin d'identifier plus clairement les conflits d'usage entre acteurs. Ces situations de tension peuvent constituer un levier de mobilisation, en suscitant une participation plus active autour d'enjeux concrets. Ils évoquent la nécessité d'une stratégie d'action graduée, adaptée à l'intensité des conflits, pour favoriser l'implication des parties prenantes.</p> <p>Par ailleurs, compte tenu de l'étendue du territoire, ils insistent sur l'adaptation des modalités de gouvernance à l'échelle locale. La participation étant plus forte lorsque les réunions se tiennent à proximité des acteurs concernés, une organisation par secteurs géographiques leur paraît pertinente pour renforcer l'engagement.</p> | <p>La recherche de consensus suppose de disposer de moyens pour financer les études, les temps d'échange et les dispositifs de concertation. La mobilisation de ressources dédiées apparaît donc comme une condition essentielle pour accompagner le dialogue entre acteurs et faciliter la résolution des tensions.</p> | <p>La création d'une Assemblée du Vivant est proposée afin de mieux représenter les intérêts du vivant non humain.</p> <p>La création de commissions thématiques en lien avec les usages et les conflits identifiés est également proposée afin de proposer des instances d'échange, permettre le débat et venir éclairer les décisions.</p> <p>Enfin, l'importance de disposer de données et connaissances scientifiques actualisées a été identifiée comme étant un levier essentiel pour sensibiliser les acteurs.</p> | <p>Faire des cours d'eau du territoire du SAGE des sujets de droit est un sujet qui serait à approfondir en lien avec la proposition de création d'une Assemblée du Vivant.</p> |